

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la modification proposée à l'article 16 A relative à la suppression de la condition d'agrément pour la mise en œuvre par une association d'une action de groupe en réparation des préjudices subis.